

Demandes d'octroi de permis concernant la durée du travail

Permis de travail de nuit et du dimanche (Art. 17 et 19 LTr)

- 04-4795 / 101400
Similar Kugler SA, 1227 Carouge
Ateliers: fonderie, tournage, décolletage, meulage-polissage, galvanoplastie, montage
horaire d'exploitation indispensable pour des raisons économiques
56 H, 10 F
01.08.2004–31.12.2005 (Renouvellement)
- 05-5803 / 101183
Frigemo SA (Frigemo production Cressier) Fenaco AG, 2088 Cressier
Produits préculés, conditionnement (PP1 et PP2), assurance qualité, entrepôt frigo, flocons alimentaires, séchoirs, PS (spécialités)
horaire d'exploitation indispensable pour des raisons économiques
86 H, 12 F
01.03.2005–11.12.2007 (Modification)

Permis de travail de nuit et du dimanche (Service de piquet) (Art. 14 et 15 OLT1)

- 04-5410 / 110079
CPGmarket.com SA, 1216 Cointrin
Support informatique: Operation et Technology
besoins spéciaux de consommation
3 H
01.02.2005–30.01.2008 (Nouveau permis)

(H = hommes, F = femmes, J = jeunes gens)

Voies de droit

Toute personne touchée dans ses droits ou ses obligations par l'octroi d'un permis concernant la durée du travail et ayant qualité pour recourir contre une telle décision peut, dans les dix jours à compter de la présente publication, consulter le dossier, sur rendez-vous, auprès du Secrétariat d'Etat à l'économie, Direction du travail, Conditions de travail, Effingerstrasse 31, 3003 Berne, (téléphone 031 322 29 48).

Permis concernant la durée du travail octroyés

Permis de travail de nuit (Art. 17 LTr)

- 05-5745 / 109684
Distributis Moncor SA Hypermarché Carrefour, 1752 Villars-sur-Glâne
Bureau des caisses
besoins spéciaux de consommation
3 F
01.02.2005–30.01.2008 (Nouveau permis)

Permis de travail de nuit et du dimanche (Art. 17 et 19 LTr)

- 05-5739 / 101744
Benteler Automotive SA, 2882 Saint-Ursanne
Production frappes 1, 2, 3, contrôle qualité, usinage, mécanique, maintenance, métrologie
horaire d'exploitation indispensable pour des raisons économiques
150 H, 1 F
30.03.2003–01.04.2006 (Modification)

(H = hommes, F = femmes, J = jeunes gens)

Voies de droit

Conformément à l'art. 55 LTr et aux art. 44 ss LPA ces décisions peuvent être attaquées devant la commission de recours du Département fédéral de l'économie, 3202 Frauenkappelen, par recours administratif, dans les 30 jours à compter de la présente publication. Le mémoire de recours doit être présenté en deux exemplaires, il indiquera les conclusions, les motifs et les moyens de preuve et porter la signature du recourant ou de son mandataire.

Toute personne ayant qualité pour recourir peut consulter sur rendez-vous pendant la durée du délai de recours, les permis et leur justificatif, auprès du Secrétariat d'Etat à l'économie, Direction du travail, Conditions de travail, Effingerstrasse 31, 3003 Berne, (téléphone 031 322 29 48).

15 février 2005

Secrétariat d'Etat à l'économie:
Direction du travail